

Date de convocation : 26/01/2015
 Nombre de conseillers en exercice : 8
 Nombre de conseillers présents : 8

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le deux du mois de février, le conseil municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames RAULT Dominique, Isabelle GRIMAL, RENAULT Annick, ROBÉ Mauricette, Messieurs FALLEMPIN Denis, FALLEMPIN Nicolas et Anthony THOMAS.

Etait excusé :

Secrétaire de séance : Annick RENAULT

1/ APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

2/ AVAP

a) Constitution de la commission locale

1. Membres de la commission avec voix délibérative

Nom	Fonction
Monsieur Pierre ROBÉ	Maire de la commune d'Aubigné-sur-Layon
Monsieur Denis FALLEMPIN	1 ^{er} adjoint de la commune d'Aubigné-sur-Layon
Madame Annick RENAULT	2 ^{ème} adjointe de la commune d'Aubigné-sur-Layon
Monsieur Anthony THOMAS	Conseiller municipal chargé des bâtiments
Monsieur Nicolas FALLEMPIN	Conseiller municipal chargé de l'urbanisme et des bâtiments
Madame Mauricette ROBÉ	Conseillère municipale
Madame Dominique RAULT	Conseillère municipale
Monsieur David COUZIN (DREAL)	Chargé de mission paysage, inspecteur des sites ou son représentant
Madame Hélène LEROY	DRAC ou son représentant
Madame Annie PENHOAT	DDT
Monsieur Philippe HALLAIRE	Représentant des artisans
Monsieur David LÉGER	Représentant des agriculteurs
Monsieur Philippe LAMY	Patrimoine Maire honoraire
Monsieur Paul MAILLET	Association du patrimoine

2. Membres sans voix délibérative, personnes qualifiées invitées

La commission aura la possibilité d'inviter des personnes en fonction des thèmes abordés qui, tout en pouvant participer aux débats, notamment dans la perspective d'éclairer les travaux de la commission, sans pour autant prendre part au vote, par exemple :

Nom	Fonction
Monsieur Marc GASCHET	Bâtiment de France / STAP49 (Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine)
Madame Valérie GRENON	Direction de l'inter ministérialité et du développement durable
Monsieur François TERRIEN	Architecte
Monsieur Jean-Paul COCHARD	Représentant vigneron
Monsieur Eric BRAMOULLÉ	Représentant des artisans

3. Techniciens municipaux

La commission aura la possibilité d'inviter des personnes en fonction des thèmes abordés qui, tout en pouvant participer aux débats, notamment dans la perspective d'éclairer les travaux de la commission, sans pour autant prendre part au vote.

Nom	Fonction
Monsieur Florian CAILLEAU	Chargé parcs et jardins
Monsieur X	Technicien supérieur paysagiste qui pourrait être en charge de projet

4. Secrétariat de l'AVAP

Nom	Fonction
Madame Tiffany GIRAUDET	Secrétaire

b) Mises en place des différentes procédures

Une réunion aura lieu le 6 février 2015 à 19h à la mairie pour les membres élus de la commission locale AVAP.

Il faudra prendre connaissance du projet de règlement de la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine avant la prochaine réunion.

3/ POINT ARCHIVISTE

L'archiviste a commencé aujourd'hui. Le conseil municipal décide de la rémunérer sur la base du 2^{ème} échelon à l'indice brut de 432 du grade de la grille des attachés conservation du patrimoine.

4/ POINT RENCONTRE ÉTUDIANT : CONDUITE ET SUIVI DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

La commune avait répondu favorablement à une demande de stage émanant d'un étudiant de l'Institut de géographie de l'Université de Nantes. Grande déception pour les élus car le stagiaire ne viendra pas. Ses tuteurs pensent que les projets qui lui ont été proposés par la mairie correspondent plus à un étudiant de BTS qu'à un étudiant de licence Pro.

5/ DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DE MANDATEMENT

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 31 457.91 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de
7 864.47 (31 457.91 € X 25%)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE 21 :

Article 2131 « restructuration et extension de la mairie » 7 864.67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

6/ DÉLIBÉRATION : COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA GESTION DE L'HERBE

Madame Dominique RAULT et Monsieur Nicolas FALLEMPIN représentent la commission fleurissement pour la gestion de l'herbe.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- Véhicule KANGOO : Considérant que le véhicule utilitaire KANGOO ne passe pas le contrôle technique et que les réparations sont trop importantes, le conseil municipal décide vendre le véhicule au prix de 200 €.
- Assurance contrat groupe : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe avec la couverture des charges patronales.
- Élections : les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.
Pour aider à la tenue des bureaux de vote, compte tenu de l'indisponibilité de certains élus, il sera fait appel aux électeurs.
- Projet Cirque de l'école : la demande a été faite à EDF pour activer le compteur électrique sur le terrain de sport.
- Aubignois : la réunion de la commission information aura lieu le 10 février 2015.
- Communes nouvelles : il faudrait prévoir une réunion publique
 - Une réunion est prévue le 25 février 2015 à 19h au Pont de Cé sur ce sujet.
- Réunion Petit Patrimoine : le 23 février 2015 à la Communauté de Communes des Coteaux du Layon.
- Terrains Lucien CATROUX : Monsieur CATROUX a informé la mairie qu'il souhaite vendre des terrains.
- Maison RENAULT : la maison est toujours en vente, une agence est sur le bien.
- Salle du Presbytère : un état des lieux devra être fait à chaque location.
- Tribunal Administratif : Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu du Tribunal Administratif un mémoire complémentaire de l'avocat de Mme Marina GODINEAU.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 2 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

ROBÉ Pierre	FALLEMPIN Denis	FALLEMPIN Nicolas
GRIMAL Isabelle	RAULT Dominique	RENAULT Annick
ROBE Mauricette	THOMAS Anthony	